



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 661-25

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 9 juin 2026 à 19 h à la salle du conseil municipal dans le centre communautaire multifonctionnel situé au 6, impasse des Étoiles à Cantley, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

La demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 661-25 vise à :

- Permettre l'agrandissement du garage attenant de 4,88 mètres par 10,58 mètres au bâtiment principal, pour une superficie totale de 137,01 mètres carrés malgré le fait que l'article 7.2.3 du Règlement de zonage no 661-25 autorise un maximum de 75 mètres carrés.
- Permettre une largeur de garage attenant de 12,89 mètres, malgré le fait que l'article 7.2.3 du Règlement de zonage no 661-25 autorise une largeur maximale de 9 mètres.
- Permettre également l'ajout d'une troisième porte de garage, alors que l'article 7.2.3 du Règlement de zonage no 661-25 permet un maximum de 2 portes de garage.

Identification du site concerné : Lot 4 520 679 du Cadastre du Québec
4, rue de la Terre-Rouge

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure en écrivant à municipalite@cantley.ca avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 9 juin 2026 ou lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez téléphoner au 819 827-3434 ou consultez le site Web www.cantley.ca.



Donné à Cantley, ce 22^e jour de mai 2026.

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'endroit désigné par le conseil, j'ai publié dans le site Internet de la Municipalité à l'adresse <https://cantley.ca/categorie-nouvelles/avis-public/>, sur le babillard municipal et sur la propriété visée par la demande de dérogation mineure.

Donné à Cantley, ce 22^e jour de mai 2026.

A handwritten signature in purple ink, appearing to read "Stéphane Parent", is positioned above the printed name.

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier